

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 20 h 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

**Etaient présents** : M. TISSIER, M. GUERREY, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN, Mme DUPUY, M. LAMBORAY, Mme GIBB, M. BAUDIN, M. HOUBRON, M. DRECOURT, M. CAUSSIAUX, Mme MORY, M. PERRIAU, M. LEBRUN, Mme LE MEZEC, M. COQUELET

**Excusés** : Mme DURAND (représentée par M. CAUSSIAUX)

**Absents** : Mme DELANNOY, M. PASCUAL, Mme BURGGRAF, Mme GAMITO, Mme ESON, Mme FILIU

**Secrétaire de séance** : Mme MORY

**Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Municipal**

Adopte les comptes administratifs 2016 comme suit :

**CA 2016 Commune :**

- Dépenses de fonctionnement	4 147 323,25 Euros
- Recettes de fonctionnement	6 695 271,60 Euros
- Excédent	2 547 948,35 Euros
- Dépenses d'investissement	1 376 527,03 Euros
- Recettes d'investissement	779 172,15 Euros
- Déficit	597 354,88 Euros

**CA 2016 Assainissement :**

- Dépenses de fonctionnement	136 906,86 Euros
- Recettes de fonctionnement	401 062,69 Euros
- Excédent	264 155,83 Euros
- Dépenses d'investissement	22 153,45 Euros
- Recettes d'investissement	214 603,93 Euros
- Excédent	192 450,48 Euros

ET VOTE L'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 COMME SUIV  
**COMMUNE**

POUR MEMOIRE	Euros
Excédent de fonctionnement reporté (002 RF)	1 428 172,15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : 2016 EXCEDENT REEL</b>	<b>1 119 776,20</b>
<b><u>EXCEDENT AU 31 / 12 / 2016</u></b>	<b>2 547 948,35</b>
<b>Affectation obligatoire des résultats :</b>	
* Ligne 1068 RI – Excédent de fonctionnement capitalisé	597 354,88
* Ligne 001 DI – Résultat d'investissement reporté (déficit)	597 354,88

**ASSAINISSEMENT**

POUR MEMOIRE	Euros
Excédent de fonctionnement reporté (002 RF)	236 645,99
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 : EXCEDENT REEL</b>	<b>27 509,84</b>
<b><u>EXCEDENT AU 31 / 12 / 2016</u></b>	<b>264 155,83</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
* Ligne 1068 RI – Autres réserves	
* Ligne 001 RI – Résultat d'investissement reporté (excédent)	192 450,48

**A L'UNANIMITE**

Déclare que les Comptes de Gestion dressés par la Trésorière Principale pour l'exercice 2016, seront visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, ceux-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

**A L'UNANIMITE**

Vote les taux 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation	15,41 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties	19,93 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties	61,75 %

**A L'UNANIMITE**

Vote les budgets primitifs 2017 comme suit :

<u>Commune</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Investissement	3 225 611,35 €	3 225 611,35 €
Fonctionnement	6 537 931,47 €	6 537 931,47 €
<u>Assainissement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Investissement	561 151,31 €	561 151,31 €
Fonctionnement	448 605,83 €	448 605,83 €

**A L'UNANIMITE**

Approuve le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire en remplacement des deux existants pour un montant de 1 488 000 euros hors taxe,

Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,

S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement des budgets 2017 et suivants,

Adopte le plan de financement joint au dossier,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**A L'UNANIMITE**

Décide de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pour une durée de un mois;

De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et publié sur le site de la Commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

Un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition ;

Le projet pourra être consulté sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : [ville-maurecourt.fr](http://ville-maurecourt.fr), les observations pourront être formulées à l'adresse suivante : [urbanisme@ville-maurecourt.fr](mailto:urbanisme@ville-maurecourt.fr)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme auprès de la Mairie de Maurecourt, dès la publication de la délibération du Conseil Municipal définissant les modalités de mise à disposition ;

À l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**A L'UNANIMITE**

Décide de valider la Convention d'Equilibre Territoriale définie dans le cadre de la conférence Intercommunale du logement,

Décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes administratifs, juridiques et financiers relatifs à ce dossier.

**A L'UNANIMITE**

La séance est levée à 21h08